Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

# La Thaïlande tente de contrôler les poissons transgéniques

Par Christophe NOISETTE

Publié le 17/10/2022, modifié le 09/03/2026



La Thaïlande a donné jusqu'au 30 novembre 2022 aux éleveurs et vendeurs de poissons transgéniques fluorescents pour mettre fin à cette activité illégale. Passé ce délai, des amendes importantes sont prévues par les autorités.

Les poissons transgéniques fluorescents existent depuis plus de 20 ans mais leur autorisation commerciale reste cantonnée à quelques pays (les États-Unis - à l'exception de la Californie -, Taïwan, la Chine, le Sri Lanka, la Malaisie et Hong-Kong). Malgré cela, les douanes européennes en retrouvent régulièrement et au Brésil, des chercheurs ont noté la présence de ces poissons dans des rivières de plusieurs États [1].

En septembre 2022, le ministère thaïlandais de la pêche est monté au créneau. En effet, dans ce pays, ces poissons sont interdits. Interrogé par *Inf'OGM*, le ministère estime que « *à ce stade, 20 magasins de poissons d'ornement ont été identifiés et environ 31 producteurs individuels doivent faire l'objet d'une enquête plus approfondie, avec une production estimée à environ 15 millions de poissons transgéniques fluorescents dans le but principal d'exporter sur le marché des poissons d'ornement* ». Cette illégalité, nous précise encore le ministère, a été détectée sur les marchés aux poissons. « *La plupart proviennent des célèbres marchés aux poissons de Thaïlande, par exemple le marché aux poissons de Chatuchak (Bangkok) et le marché aux poissons de Banpong (province de Ratchaburi). Certains ont été récemment découverts lors de notre enquête régulière dans les fermes par le Département de la pêche de Thaïlande le mois dernier* ». Le ministère a donné jusqu'au 30 novembre pour que les éleveurs mettent fin à ce commerce. Après le 30 novembre, le ministère prévoit une amende d'un million de bahts (environ 27 000 euros) et/ou un an de prison pour les éleveurs ou vendeurs récalcitrants. Cette peine, nous précise le ministère, sera de 2 millions de baths (54 000 euros) et deux ans de prison si les poisons interdits ont été relâchés dans des zones de pêche.

Plusieurs craintes sont à l'origine de cette ordonnance : la possibilité que la présence de ce poisson transgénique impacte le commerce florissant de poissons tropicaux [2] et le risque que ces poissons se retrouvent dans les rivières et menacent les espèces locales.

---

[1] Christophe NOISETTE, « Des poissons d'aquarium OGM dans des rivières brésiliennes », *Inf'OGM*, 16 mars 2022

[2] Selon la banque mondiale, la Thaïlande a exporté 450 tonnes de poissons ornementaux vivants pour une valeur de 23,9 millions de dollars. En 2019, ce pays se plaçait en 5° position, derrière le Japon, Singapour, l'Espagne et l'Indonésie (voir *Fish ; live, ornamental exports by country in 2019*).

---

Adresse de cet article : https://infogm.org/la-thailande-tente-de-controler-les-poissons-transgeniques/